



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0374

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0374**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) a été créé dans les années 1990 sous la forme d'un programme État-Région d'appui à la coopération internationale. La Communauté urbaine de Lyon a adhéré à RESACOOP par délibération en date du 4 novembre 2002. A cette date, les autres membres du groupement étaient la Préfecture de région, la Région Rhône-Alpes, les villes de Chambéry, Grenoble, Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès-France et certains grands organismes non gouvernementaux (ONG) comme Bioforce, Handicap international ou Agronomes et Vétérinaires sans frontières.

RESACOOP est aujourd'hui connu des acteurs, sollicité pour sa connaissance du milieu de la solidarité internationale et reconnu au niveau national dans le cadre des réseaux régionaux multi-acteurs. Une démultiplication des activités de RESACOOP sur l'ensemble de la région a été engagée en 2007.

Les formes et les pratiques de coopération évoluent au niveau européen et français. Une place grandissante est reconnue à l'action des collectivités et de la société civile dans les programmes internationaux d'aide au développement. Des thématiques sont plus explicitement mises en avant comme le développement durable, les droits humains. Le rapprochement entre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les nouveaux Objectifs du développement durable (ODD) est en cours dans les instances internationales.

La multiplicité des pratiques et l'émergence d'initiatives dans le champ de la solidarité internationale nécessitent encore et toujours un effort de coordination, de concertation ainsi que la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, au bénéfice d'un développement soutenable et socialement approprié.

La structuration des projets évolue vers une approche multi-acteurs et avec une implication rééquilibrée des acteurs du Sud (collectivités et organisation de la société civile), de nouvelles pratiques émergentes. RESACOOP est déjà associé à 2 programmes européens avec des régions partenaires de la Région Rhône-Alpes.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et par un soutien et un accompagnement aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire. Les actions menées par RESACOOP visent à mobiliser l'ensemble du réseau des professionnels, des institutions, des associations de solidarité internationale travaillant sur ces thématiques et sur des projets relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour informer un public le plus large possible et échanger sur les expériences de développement.

Cette politique de solidarité internationale participe également à l'internationalisation de la métropole lyonnaise, en soutenant les actions ou événements traitant d'enjeux internationaux destinés et ouverts à tous les publics de la Communauté urbaine de Lyon :

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler sa participation financière pour 2014 à RESACOOOP, contribuant ainsi, en qualité de membre, à l'équilibre financier de RESACOOOP.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-4163 du 21 octobre 2013 le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de RESACOOOP dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2013.

Au cours de l'année 2013, RESACOOOP a renforcé ses activités d'information, d'appui et de mise en réseau en direction des organisations de Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Il a en particulier amélioré ses outils Internet et l'accès à sa base de données des actions de coopération internationale et développé des partenariats avec des structures de niveau départemental pour permettre aux habitants de la Communauté urbaine de Lyon d'avoir accès à des ressources dans le domaine de l'international. RESACOOOP a répondu à plus de 500 sollicitations et appuyé près de 100 organisations (collectivités territoriales, associations, groupes de jeunes, etc.). Dans le même temps, RESACOOOP a développé le programme d'actions du réseau Jeunes sur le Rhône et de démultiplication des actions de solidarité et d'éducation à la citoyenneté internationale pour aller au plus près des habitants.

En 2013, RESACOOOP a également traité 850 demandes, accompagné et orienté 250 porteurs de projets. 12 formations ont été organisées pour 170 participants et 20 réunions d'information se sont tenues.

c) - Bilan

Le programme d'actions mené par RESACOOOP en 2013 s'inscrit dans la politique de la Communauté urbaine de Lyon de soutien aux acteurs locaux dans leurs projets de solidarité internationale. Il participe à l'information et à la sensibilisation des habitants de l'agglomération lyonnaise, aux enjeux de l'aide au développement et de la solidarité internationale. Dans un monde en pleine mutation dont les équilibres se modifient, les conceptions de la coopération internationale doivent évoluer pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation. Dans ce contexte, RESACOOOP fait l'objet de demandes en nombre croissant de la part des collectivités locales et des associations de solidarité internationale.

RESACOOOP apporte un soutien technique aux associations de solidarité internationale (ASI), de plus en plus nombreuses, demandant une aide méthodologique. La Communauté urbaine de Lyon s'appuie largement sur RESACOOOP en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. RESACOOOP apporte son appui pédagogique notamment aux associations qui participent au Village de la solidarité internationale qui se déroule chaque année à Lyon durant la Semaine de la solidarité internationale.

RESACOOOP propose un accompagnement aux projets de solidarité internationale portés par des jeunes. Ce dispositif permet d'apporter aux jeunes porteurs de projets de solidarité internationale, des ressources d'information, d'action, de formation et de conseils adéquats à leurs initiatives et leurs actions par l'organisation de rencontres de mutualisation des pratiques de formation et le développement et la consolidation du maillage régional. RESACOOOP travaille également à la consolidation des partenariats existants avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

RESACOOOP travaille également à la mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise et accompagne un certain nombre de communes de la Communauté urbaine de Lyon s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée. Le comité de développement comptant parmi ses membres la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), la Chambre d'agriculture, le Comité économique et social Rhône-Alpes, développe ces activités. Enfin, un travail de recensement des personnalités ayant des compétences "africanistes" sur l'agglomération lyonnaise a été mené à bien en partenariat avec l'Institut d'études politiques de Lyon.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2014 se décline selon plusieurs objectifs :

- améliorer et poursuivre les missions de service public régional de la coopération internationale en organisant la démultiplication départementale des activités. RESACOOOP poursuit le développement de ses activités liées aux demandes d'information et d'orientation : publication de la "Lettre de RESACOOOP", animation du portail Internet "Coopération en Rhône-Alpes", appui aux porteurs de projets, animation de l'outil de gestion informatique des données. RESACOOOP poursuit ses activités de formation, l'organisation des réunions d'échanges et de concertation thématiques et géographiques,

- animer un outil territorial d'écoute, d'analyse et de prospective : poursuite de la réalisation d'un "Baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes", rédaction d'une analyse qualitative de l'évolution de la coopération en Rhône-Alpes, communication sur les activités et analyses produites,

- être force de proposition pour l'expérimentation et des démarches innovantes : organisation de réunions d'échanges de pratiques, construction de partenariats avec des secteurs hors du champ de la coopération au développement, identification et organisation de complémentarités avec les réseaux rhônalpins thématiques, poursuite des "Chantiers RESACOOOP" (3 thèmes : coopération et développement économique, jeunes, éducation à la citoyenneté internationale),

- actions transversales : développement de partenariats entre acteurs européens et rhônalpins afin d'améliorer l'information sur le développement.

Le budget prévisionnel de ces actions pour l'année 2014 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats (fournitures, formations)	3 800	Vente de produits finis	5 000
Services extérieurs (sous traitance générale, projet REDDSO)	151 800	Subventions d'exploitation dont : - Europe - État - Région - Communauté urbaine de Lyon - Ville de Grenoble - Ville de Chambéry - Ville de Romans - Fonjep (Ciedel)	522 800 126 625 65 000 299 500 12 000 3 000 1 000 800 15 000
Autre services extérieurs dont : - rémunérations et honoraires - publicité et publication - déplacements, mission et réception - frais postaux, télécommunications et bancaires	353 800 315 200 1 000 26 700 10 900	Produits financiers	500
Impôts et taxes	600	Reprises sur provisions	20 700
Charges de personnel	35 900	Transfert de charges	1 700
Charges de gestion courante	400		
Dotations aux amortissements et provisions	4400		
Total	550 700	Total	550 700

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de RESACOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit du Groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le GIP RESACOOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6573 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.